



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 4 juillet 2022 à 19h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	M. Guy Baillargeon	Conseiller municipal
	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale
	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal
	M. Michel Champagne	Directeur général
	Me Julie Marchand	Greffière
Est absent :	M. Marc St-Amant	Conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2022-07-195

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère,
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-196

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les point 14 a), 14
b), 14 c) et 14 d), et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la
séance extraordinaire du 13 juin 2022;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du
rapport du vérificateur externe;
 - 4.2 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Les consultants
Mario Cossette Inc., pour évaluer l'état du ponceau sur la rue Adrien-Bélisle et
au parc Adrien-Bélisle, au coût de 5 850 \$ plus les taxes applicables;
 - 4.3 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$
à l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul, provenant de la réserve
financière créée pour les dépenses relatives à la protection du Lac Pierre-Paul
(règlement numéro 430-2018);
5. Greffe :
 - 5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 516-2022 décrétant un
emprunt de 967 171 \$ afin de financer les subventions du ministère des



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Transports du Québec accordées dans le cadre du projet de reconstruction du Rang Sud;

6. Loisirs et culture :

Aucun point.

7. Ressources humaines :

Aucun point.

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

Aucun point.

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point.

10. Gestion des eaux :

Aucun point.

11. Autres sujets :

11.1 Résolution de félicitations à Mgr. Paul-Émile Landry pour son 60e anniversaire de prêtrise;

11.2 Résolution d'appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 30 juin 2022 au montant de 544 982.15 \$;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

a) Résolution d'octroi d'un permis pour la tenue de l'événement spécial : Portes ouvertes des fermes - UPA;

b) Adoption de la Politique sur le télétravail hybride de la Ville de Saint-Tite;

c) Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme StraTJ, au coût de 3 200 \$ plus les taxes applicables, pour la confection d'un plan particulier d'intervention pour le barrage du Lac Éric;

d) Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Les Consultants Mario Cossette Inc., au coût de 6 500 \$ plus les taxes applicables, pour compléter les données concernant le passage à niveau de la voie ferrée du Rang Sud et de celle de la route du lac Pierre-Paul (à la limite de Saint-Adelphe);

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité



2022-07-197

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller,
appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2022, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les approuver tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2022-07-198

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier pour l'année 2021 a été approuvé lors de la séance extraordinaire du 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Mme Annie Pronovost fait son rapport comme suit :

Membres du conseil municipal,
Mesdames,
Messieurs,

Bonsoir à vous tous,

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.C.V.), en cette séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2022, il me fait plaisir, en mon nom personnel ainsi qu'à celui des membres du conseil municipal, de partager à l'ensemble de la population de Saint-Tite, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la firme Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L.

Le rapport de l'auditeur, Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L., sur les états financiers consolidés précise qu'à l'exception de la perception des droits des exploitants de carrières et de sablières, ceux-ci donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Tite et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2021.

L'exercice financier 2021 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **715 150 \$** tel qu'audité par le vérificateur externe Désaulniers, Gélinas, Lanouette S.E.N.C.R.L. Une partie de ce surplus a été transféré à la réserve de l'excédent de fonctionnement affecté qui s'élève à **101 749 \$** et le solde de ce surplus a, quant à lui, été transféré à l'excédent de fonctionnement non affecté qui s'élève à **613 401 \$**.

Principales réalisations 2021

Dossier des jeux d'eau :

Au cours de l'exercice financier 2021, la Ville de Saint-Tite a reçu une contribution financière de **283 108 \$** dans le cadre du Programme de Mise en Valeur Intégrée, parrainé par Hydro Québec, pour l'implantation d'un système de jeu d'eau installé au Parc Adrien Bélisle. Sous la supervision du Coordonnateur du service des Loisirs et Culture, les travaux se sont bien déroulés permettant ainsi à toute la population et plus particulièrement à nos enfants de profiter pleinement de cette nouvelle infrastructure durant la période estivale. La contribution financière d'Hydro Québec nous a également permis de repeindre l'extérieur de la Salle Armand Marchand et de reconstruire le préau situé au cœur du parc.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Acquisition d'une surfaceuse électrique :

L'année 2021 aura également été l'occasion pour les autorités de la Ville de procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique au coût de **151 749 \$**. De par ce choix, les autorités de la Ville ont posé un geste concret pour réduire notre empreinte écologique. Les autorités de la Ville tiennent également à remercier la MRC Mékinac pour sa contribution de **50 000 \$** provenant du **Fonds de développement du territoire, dont 30 000 \$ provenant de l'enveloppe locale de St-Tite et 20 000 \$ de l'enveloppe régionale.**

Réfection du Rang sud :

De concert avec le service d'ingénierie de la MRC Mékinac, la Ville a procédé à la réfection du rang sud pour la partie qui lui appartient. Un appel d'offre public a été lancé et le contrat a été attribué à la firme MGF pour un montant de **1 422 151 \$**. Les coûts totaux du projet, au montant de **1 504 288 \$** ont été entièrement financés par la réserve sur les sablières **537 117 \$** et par la contribution financière du Ministère des Transports du Québec (MTQ) **280 553 \$** provenant du programme Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) et **686 618 \$** provenant du programme Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL).

Autres réalisations :

- Pavage du boulevard Royal au montant **130 499 \$** ;
- Réfection des trottoirs sur la rue du Moulin **85 670 \$**
- Acquisition d'un nouveau balai mécanique **59 318 \$**

En conclusion, le rapport sur l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 démontre que la Ville de Saint-Tite est en bonne situation financière. Je profite également de l'occasion pour remercier très sincèrement mes anciens et nouveaux collègues du conseil municipal, l'ensemble du personnel ainsi que tous les bénévoles impliqués dans les différents comités de la Ville, pour le support et le professionnalisme dont ils ont fait preuve tout au long de la dernière année.

Bien à vous,

Annie Pronovost, Mairesse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller, appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller, et résolu :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe et convient qu'il soit diffusé sur le territoire de la municipalité dans le bulletin municipal *Le Citoyen* et sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-199

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC., POUR ÉVALUER L'ÉTAT DU PONCEAU SUR LA RUE ADRIEN-BÉLISLE ET AU PARC ADRIEN-BÉLISLE, AU COÛT DE 5 850 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a prévu de procéder à l'évaluation de l'état du ponceau sur la rue Adrien-Bélisle et au parc Adrien-Bélisle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est inscrit au Programme triennal des immobilisations pour les années 2022-2023 et 2024;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Les Consultants Mario Cossette Inc., au coût de 5 850 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Les Consultants Mario Cossette Inc., au coût de 5 850 \$ plus les taxes applicables, pour évaluer l'état du ponceau sur la rue Adrien-Bélisle et au parc Adrien-Bélisle;

QUE M. Michel Champagne, directeur général, soit autorisé à signer le contrat de services professionnels ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-200

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 10 000 \$ À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC PIERRE-PAUL, PROVENANT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE CRÉÉE POUR LES DÉPENSES RELATIVES À LA PROTECTION DU LAC PIERRE-PAUL (RÈGLEMENT NUMÉRO 430-2018)

CONSIDÉRANT QU'une réserve financière a été créée pour les dépenses relatives à la protection du lac Pierre-Paul aux termes du règlement numéro 430-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la réserve financière par l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul a été prolongée aux termes de la résolution numéro 2022-05-142 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et qu'une entente a été signée à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul a déposé une demande d'aide financière au montant de 10 000 \$ dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la protection des lacs Pierre-Paul, Perchaude et Trottier;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul remplit les conditions d'admissibilité pour déposer une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire l'acquisition de 25 bouées de navigation au coût estimé de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise l'amélioration de la qualité de l'eau du lac et répond aux objectifs de la politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Pierre-Paul provenant de la réserve financière créée pour les dépenses relatives à la protection du lac Pierre-Paul (règlement numéro 430-2018), aux conditions suivantes :

- Les dépenses ci-dessus mentionnées devront respecter les critères d'admissibilité prévus à la Politique d'aide financière pour la protection des lacs Pierre-Paul, Perchaude et Trottier;
- Les bouées de navigation devront respecter la réglementation de Transports Canada;
- L'aide financière sera versée à l'Association sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

GREFFE

MOTION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 516-2022 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 967 171 \$ AFIN DE FINANCER LES SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ACCORDÉES DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU RANG SUD

Monsieur le conseiller Gilles Goyette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 516-2022 décrétant un emprunt de 967 171 \$ afin de financer les subventions du ministère des Transports du Québec accordées dans le cadre du projet de reconstruction du Rang Sud.

Cet emprunt est d'une durée de 10 ans et la Ville pourvoira aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement du capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année les subventions du ministère des Transports du Québec conformément aux modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale, Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local et Volet – Redressement des infrastructures routières locales.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2022-07-201

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À MGR. PAUL-ÉMILE LANDRY POUR SON 60^E ANNIVERSAIRE DE PRÊTRISE

CONSIDÉRANT QUE Mgr Paul-Émile Landry fête cette année, son 60^e anniversaire de prêtrise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller, appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères félicitations à Mgr Paul-Émile Landry, pour son 60^e anniversaire de prêtrise.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-202

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la **Semaine de la sécurité ferroviaire** aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au Conseil municipal de la Ville de Saint-Tite d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller, appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire** qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-203

RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2022 AU MONTANT DE 544 982.15 \$

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 30 juin 2022, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller, appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère, et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de cinq cent quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars et quinze cents (544 982.15 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-204

CORRESPONDANCE

1. Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) nous informe de son soutien financier au montant de 23 170.50 \$, soit 32 % du coût du contrat de services professionnels de premiers soins pour le Festival Western 2022.
2. Le ministère de la Sécurité publique nous informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, madame Madeleine Gélinas sera la conseillère en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique (MSP) affectée à la MRC de Mékinac;

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller, appuyé par M. Guy Baillargeon, conseiller, et résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

2022-07-205

RÉSOLUTION D'OCTROI D'UN PERMIS POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : PORTES OUVERTES DES FERMES - UPA

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Alain et René Rodrigue a déposé une demande de permis d'événement spécial auprès de la Ville pour la tenue d'une journée portes ouvertes, en collaboration avec l'UPA Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE cette activité consiste en des visites à la ferme qui se tiendront le 7 août 2022, de 10h00 à 16h00;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tiendra sur la propriété située au 1500, route 159 (Grand Rang);



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de cette activité, il y aura de la consommation de nourriture sous forme de table champêtre;

CONSIDÉRANT QU'il y aura de la vente d'alcool;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est gratuite pour la population;

CONSIDÉRANT QUE des espaces de stationnement sont prévus sur le site de l'activité pour éviter le stationnement en bordure de la route 159;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de la Sûreté du Québec et de la Régie des incendies du Centre-Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller,
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la délivrance d'un permis d'événement spécial à la Ferme Alain et René Rodrigue pour la tenue de la journée portes ouvertes – UPA, qui aura lieu le 7 août 2022 de 10h à 16h.

Le tout aux conditions suivantes:

- L'activité autorisée ne doit avoir lieu qu'aux dates et heures mentionnées ci-dessus;
- Un permis doit être obtenu auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour la vente de nourriture;
- La vente d'alcool doit faire l'objet d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, préalablement à la tenue de l'activité;
- Le promoteur doit assurer le contrôle du site où il y a vente d'alcool;
- Le promoteur doit détenir une assurance-responsabilité civile d'un montant minimum de 2 000 000 \$;
- Le promoteur doit assurer la sécurité de ses installations et de son site;
- Le promoteur doit s'assurer que la route 159 demeure libre pour la circulation et prévoir une personne responsable pour diriger les gens vers le stationnement aménagé pour l'activité;
- Le promoteur doit s'engager à respecter toute demande provenant des autorités municipales, le cas échéant (ex : plaintes, circulation, bruit, etc.).

Adoptée à l'unanimité

2022-07-206

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL HYBRIDE DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a forcé, de façon générale, les employeurs à mettre en place le télétravail lorsque le Gouvernement a imposé l'obligation du travail à domicile, lorsque possible;

CONSIDÉRANT QUE suite à la levée des mesures sanitaires, la direction générale a été interpellée afin de maintenir l'option du télétravail;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QU'il est important d'offrir de bonnes conditions adaptées au marché du travail en situation de pénurie de main d'œuvre et de répondre aux mieux-être des personnes salariées à l'emploi de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une politique de télétravail hybride;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par Mme Josée Chouinard, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la Politique de télétravail hybride de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-207

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME STRATJ, AU COÛT DE 3 200 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA CONFECTION D'UN PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION POUR LE BARRAGE DU LAC ÉRIC

CONSIDÉRANT QUE la Direction sur la Sécurité des barrages exige le dépôt à jour du plan de mesures d'urgences, incluant un plan particulier d'intervention pour le barrage du lac Éric, afin d'être en mesure de délivrer le certificat d'autorisation permettant la réfection du barrage, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2019, la Ville de Saint-Tite a adopté un plan de mesures d'urgence (résolution numéro 2019-12-407), qui ne contenait pas de plan particulier d'intervention pour le barrage du lac Éric;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme StraTJ, au coût de 3 200 \$ plus les taxes applicables, pour la confection d'un plan particulier d'intervention pour le barrage du lac Éric;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme StraTJ, au coût de 3 200 \$ plus les taxes applicables, pour la confection d'un plan particulier d'intervention pour le barrage du lac Éric;

QUE le conseil municipal autorise M. Michel Champagne, directeur général, à signer le contrat de services professionnels ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2022-07-208

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME LES CONSULTANTS MARIO COSSETTE INC., AU COÛT DE 6 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR COMPLÉTER LES DONNÉES CONCERNANT LE PASSAGE À NIVEAU DE LA VOIE FERRÉE DU RANG SUD ET DE CELLE DE LA ROUTE PIERRE-PAUL (À LA LIMITE DE SAINT-ADELPHÉ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a été interpellée par les parents de M. Thomas Brunelle (décédé accidentellement au passage à niveau de la voie ferrée du Rang Sud il y a une dizaine d'années) afin d'améliorer la sécurité de ce passage à niveau;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à des aides gouvernementales, la Ville doit fournir, au plus tard le 1^{er} août 2022, les informations requises au Règlement sur les



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

passages à niveau de Transports Canada, pour le passage à niveau de la voie ferrée du Rang Sud et celle de la route du lac Pierre-Paul située à la limite du territoire de Saint-Tite et de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la Ville ne possède pas l'expertise nécessaire pour répondre adéquatement aux exigences de Transports Canada;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Les Consultants Mario Cossette Inc., au coût de 6 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère, appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Les Consultants Mario Cossette Inc., au coût de 6 500 \$ plus les taxes applicables, pour compléter les données concernant le passage à niveau de la voie ferrée du Rang Sud et de celle de la route du lac Pierre-Paul située à la limite du territoire de Saint-Tite et de Saint-Adelphe;

QUE le conseil municipal autorise M. Michel Champagne, directeur général, à signer le contrat de services professionnels ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

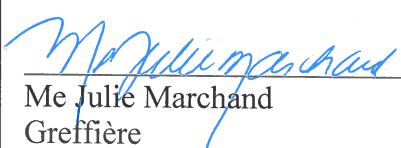
PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-07-209

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Josée Chouinard, conseillère, appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand
Greffière


Annie Pronovost
Mairesse